

CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2019

MARS 2021

● **Site MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
BP 35567
34072 Montpellier cedex 03
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD) EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2019

MARS 2021

Myriam ASTORG (CREAI-ORS Occitanie)

Guillaume SUDÉRIE (CREAI-ORS Occitanie)

Ont également collaboré à ce travail :

Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)

Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)

Citation suggérée : Astorg M., Sudérie G., Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues en Occitanie. Activité 2019. Toulouse : CREAi-ORS Occitanie, mars 2021, 24 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

1/ INTRODUCTION.....	1
2/ MÉTHODOLOGIE	3
3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT.....	4
Les structures en Occitanie	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures	6
Les modalités et les lieux d'intervention	7
4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE	11
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts	11
Files actives par structure	14
Les interventions et actes réalisés	15
Mise à disposition de matériel de prévention	16
Médiation Sociale	18
5/ SYNTHÈSE	19
7/ LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN FRANCE ET EN OCCITANIE.....	20
8/ ANNEXES.....	23
Textes réglementaires.....	23
Liste des tableaux, graphes et cartes.....	24

1/ INTRODUCTION

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État.

Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Cette mission ne doit pas être considérée comme ayant un caractère obligatoire et ne constitue donc pas une condition préalable à la délivrance d'une autorisation en tant que CAARUD.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité en 2019 des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence Régionale de Santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information, mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD^{1,2}.

¹ ENa-CAARUD (Enquête Nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues.

² Cadet-Tairou (A.), Janssen (E.), Guilbaud (F.), Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2019, Tendances n° 142, OFDT, 4p., Décembre 2019.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse annuelle des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007, la dernière datant de 2019³.

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données des rapports d'activité depuis 2015, en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

En Occitanie, le rapport concernant les données de 2015 indiquait que 73 % de la file active globale des CAARUD se situait dans les villes de plus de 100 000 habitants. Les CAARUD étant les mêmes depuis 2015, cette part est restée relativement stable dans le temps ; elle est de 71 % en 2019.

Comme pour les années précédentes, l'analyse des données de 2019 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie, comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les 8 CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

³ Diaz Gomez (C), Les CAARUD en 2018 – Analyse des rapports d'activité annuels standardisés (ASA-CAARUD), OFDT, 48p., Décembre 2019

2/ MÉTHODOLOGIE

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresse postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » extérieures qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport, sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour permettre l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet, plus qualitatif, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usages et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREAI-ORS Occitanie a construit une base de données sous Excel regroupant l'ensemble des données des rapports d'activité des 18 structures fournis par l'ARS Occitanie.

3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT

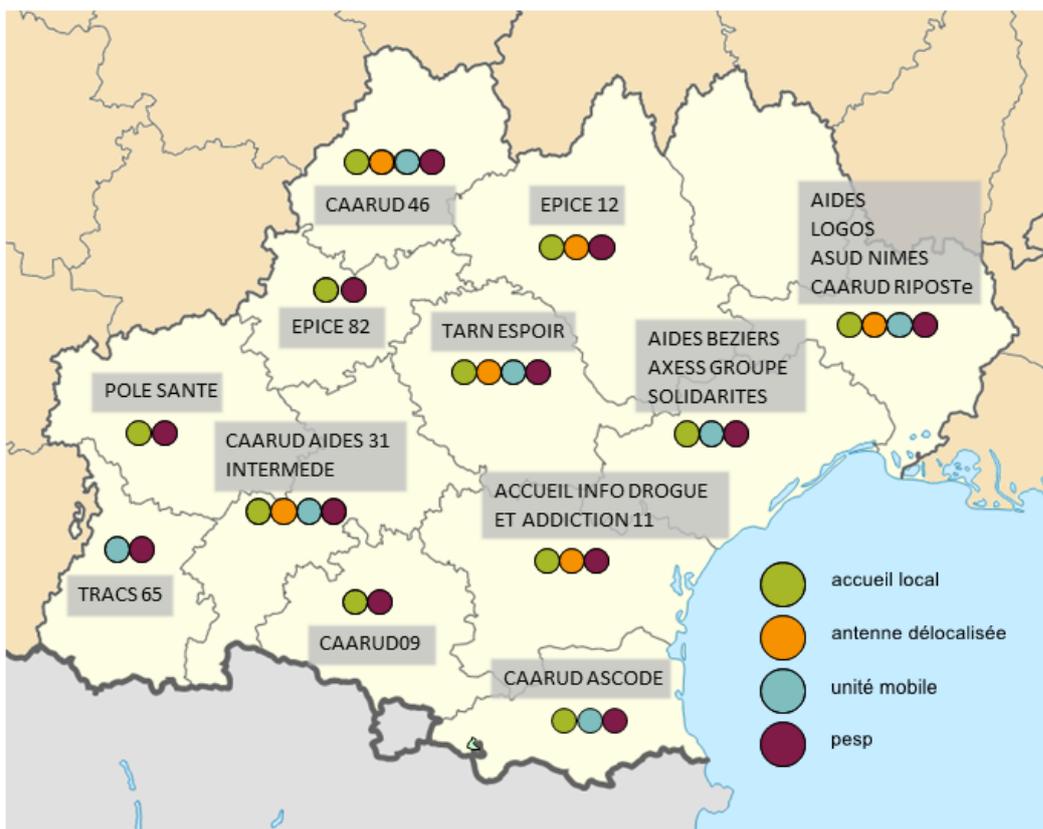
Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont repérés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège
- 1 établissement dans l'Aude
- 1 établissement en Aveyron
- 4 établissements dans le Gard
- 2 établissements en Haute-Garonne
- 1 établissement dans le Gers
- 3 établissements dans l'Hérault
- 1 établissement dans le Lot
- 1 établissement dans les Hautes-Pyrénées
- 1 établissement dans les Pyrénées-Orientales
- 1 établissement dans le Tarn
- 1 établissement dans le Tarn et Garonne

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Financement des structures

Les structures sont financées par le fond de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3).

En 2019, la dotation globale en Occitanie est estimée à 7 269 216 euros (contre 6 651 9159 euros en 2018) dont 4 663 880 euros (64 %) pour les huit centres des quatre grandes villes de la région et 2 605 336 euros (36 %) pour ceux des villes de moins de 100 000 habitants.

Le montant des financements varie fortement selon les départements, l'écart le plus important étant observé entre la dotation des Hautes-Pyrénées (166 394 euros) et celle de l'Hérault (1 548 208 euros), presque dix fois plus importante. Notons que les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent quatre centres situés dans une des villes de plus de 100 000 habitants d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) mais concernent également un centre situé dans la ville moyenne de Carcassonne (500 709 euros), centre qui intervient également dans la ville de Narbonne.

Rapporté à la population concernée, ce financement représente 354 euros par an et par habitant âgé de 20 à 49 ans en Occitanie et varie de 206 euros en Aveyron à 844 euros dans les Pyrénées-Orientales (Carte 2).

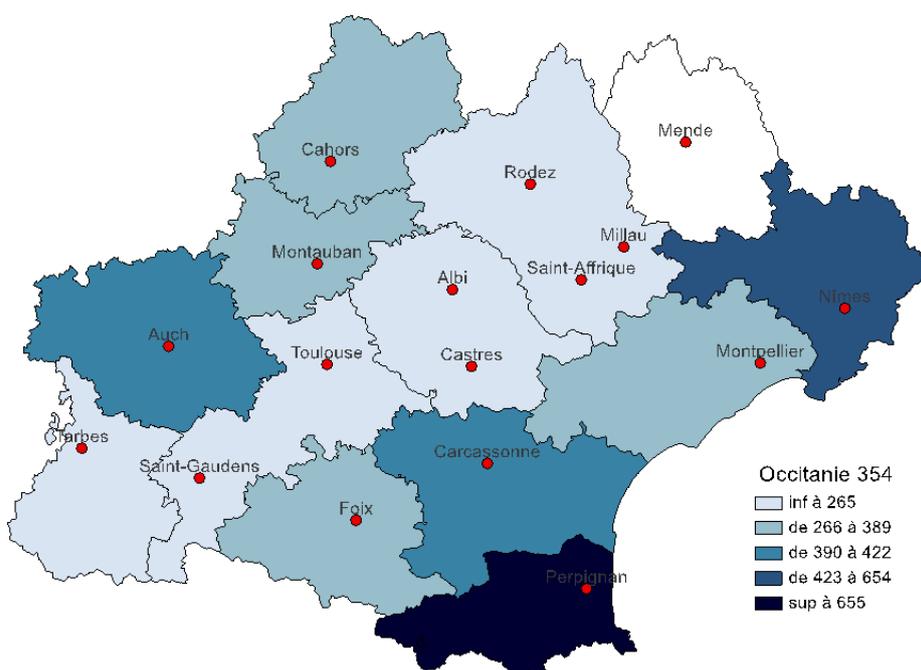
De manière globale, la dotation ONDAM représente au moins 90 % des recettes des CAARUD.

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation ONDAM en 2019

Dotations	Nombre de CAARUD (n=18)
Entre 100 et 500 000 euros	12
500 000 euros et plus	6

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2019, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans



Sources : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019, Insee Recensement 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Personnel des structures

En 2019, **104,6 équivalents temps plein (ETP)** ont été répertoriés en dehors des personnels bénévoles, soit une moyenne de 5,8 ETP par dispositif.

Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction du montant de la dotation ONDAM des CAARUD en 2019

Dotation	Nombre de CAARUD (n=18)	Moyenne ETP
Entre 100 et 500 000 euros	12	3,6
500 000 euros et plus	6	10,3

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Comme pour les années précédentes, le nombre moyen d'ETP est plus important dans les CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen d'ETP est de 10,3 en 2019 (10,6 en 2018 et 11,2 en 2017) ; pour les CAARUD dont la dotation ONDAM est inférieure à 500 000 euros, le nombre moyen d'ETP est de 3,6 (3,8 en 2018 et 3,7 en 2017).

Le nombre global d'ETP est resté relativement stable entre 2018 et 2019 puisqu'on ne compte que 1,6 ETP supplémentaire en 2019 (103,0 ETP en 2018).

Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2019

Fonction	Nb de structures disposant de cette fonction (n=18)	Nb total d'ETP	% des ETP	% ETP 2018 (n=103,0)
Cadres et personnels administratifs		15,7	15%	16%
Direction/Chef de service/Coordinateur	14	8,1	8%	8%
Secrétariat	14	7,6	7%	8%
Personnels sanitaires		17,7	17%	17%
Médecin	3	1,3	1%	1%
Infirmier	12	10,3	10%	9%
Psychologue	4	6,1	6%	7%
Personnels socio-éducatifs		56,5	54%	52%
Éducateur	14	38,4	37%	33%
Animateur	7	13,9	13%	14%
Assistant de service social	6	4,2	4%	5%
Autres		14,7	14%	14%
Autres emplois	8	8,9	8%	9%
Personnel logistique (entretien)	5	4,8	5%	4%
Stagiaire	1	1,0	1%	0,0
Total		104,6	100,0	100,0

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2018 et 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Avec 56,5 ETP, **le personnel socio-éducatif** est le groupe de professionnels le plus important ; il représente 54 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie. Les deux tiers de ces intervenants sont des éducateurs spécialisés. Plus nombreux en 2019 (38,4 ETP) qu'en 2018 (34,4 ETP), ils représentent 37 % de l'ensemble des professionnels (33 % en 2018). Comme les années précédentes, les 13,9 ETP d'animateurs, interviennent majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels), à Toulouse, Nîmes et Béziers. Selon les dernières données de l'OFDT disponibles au niveau national⁴, la part du personnel socio-éducatif observée dans les dispositifs d'Occitanie serait supérieure à celle observée en France (49 %), comme c'était déjà le cas en 2017 et en 2018.

Avec 17,7 ETP, **le personnel sanitaire** représente 17 % de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Les médecins ne sont présents que dans trois structures. Le personnel infirmier, présent dans une majorité des structures (12/18), ne représente que 10 % de l'ensemble des personnes intervenant dans les CAARUD.

Par ailleurs, 19,1 ETP de bénévoles/volontaires sont intervenus dans les structures, essentiellement à Nîmes (8 ETP) et Montpellier (8 ETP) ainsi qu'à Cahors (3 ETP).

Peu d'évolutions sont observées entre 2018 et 2019 : le nombre d'ETP des cadres et personnels administratifs a légèrement baissé, passant de 16,9 en 2018 à 15,7 en 2019. Dans le même temps, le nombre d'ETP des personnels socio-éducatifs a augmenté, grâce à l'augmentation des ETP des éducateurs qui passent de 34,4 à 38,4 ETP en 2019.

Les modalités et les lieux d'intervention

Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2019 et % 2018

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés (n=18)	% 2019	% 2018 (n=18)
Lieux d'accueil			
Accueil fixe	17	94%	100%
Permanence/Antenne	10	56%	44%
Unité mobile	9	50%	44%
Interventions extérieures			
Équipe de rue	16	89%	83%
Intervention en squat	12	67%	67%
Intervention en prison	7	39%	50%
Actions en milieu festif			
Interventions régulières (discothèques...)	2	11%	11%
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	15	83%	83%
PES en pharmacie	16	89%	89%

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2018 et 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

⁴ Diaz Gomez (C.), Palle (C.), Les CAARUD : évolutions récentes (2014-2018), OFDT, Note de synthèse n°2020-07 Paris, Déc 2020

Les CAARUD développent des interventions « d’aller vers » les populations concernées. Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent de manière différente selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l’action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent prendre des formes différentes, allant de l’accueil en unité mobile, aux interventions dans la rue, dans les squats ou en prison, en passant par des Programmes d’échange de seringues en pharmacie (PESP) ou par la mise en place d’actions en milieu festif.

En 2019, un seul dispositif n’a pas de lieu d’accueil fixe et intervient dans son département (Hautes-Pyrénées) via trois unités mobiles. Pour les autres dispositifs, selon les configurations locales, des stratégies de maillage territorial combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles ne sont présentes qu’au sein de 9 CAARUD et dans 7 départements ; elles peuvent circuler au sein d’une ville ou sur l’ensemble du département.

La majorité des dispositifs réalisent des actions auprès des publics de la rue (89 %) ou dans les squats (67 %). Moins de la moitié intervient en prison (39 %). L’analyse des rapports d’activité standardisés ne permet pas de qualifier les objectifs et les modalités du déploiement de ces types d’action.

En 2019 comme en 2018, une petite part des CAARUD intervient régulièrement dans des lieux festifs comme les discothèques (11 %) alors la grande majorité des dispositifs (83 %) intervient de façon ponctuelle lors de teknivals, festivals ou concerts.

Comme les années précédentes, la grande majorité des CAARUD (16/18) animent des Programmes d’échange de seringues en pharmacie (PESP).

● **Accueil des usagers (hors actions en milieux festifs)**

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d’accueil des usagers (hors action festive) en 2019

Types d'intervention Territoires	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure		
	Occitanie (18 CAARUD)	4 grandes villes (8 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (10 CAARUD)
Lieux d'accueil fixes (17/18)	4,0	4,3	3,9
Unités mobiles (6/18)	2,0	2,5	1,7
Interventions extérieures (16/18)	1,9	1,8	1,9
Toutes actions confondues	6,1	6,4	5,9

Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2019, le nombre de jours d’ouverture est de 6,1 jours en moyenne par semaine⁵, dans les dispositifs d’Occitanie, en légère baisse par rapport à 2018 (6,4 jours). Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d’unité mobile et les actions « d’aller-vers ».

⁵ Il est question d’une période allant du lundi au vendredi. Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.

En lien étroit avec des files actives et des moyens alloués plus importants, le nombre moyen de jours d'ouverture est plus important dans les dispositifs des grandes villes d'Occitanie (6,4 jours) que dans ceux des villes de moins de 100 000 habitants (5,9 jours). Toutefois, cette différence s'observe essentiellement pour les jours d'accueil en lieu fixe (4,3 jours en moyenne contre 3,9 dans les dispositifs des plus petites villes) ainsi que pour les jours d'accueil au sein des unités mobiles : il est de 2,5 jours en moyenne par semaine dans les CAARUD des 4 grandes villes alors qu'il est de 1,7 jour en moyenne dans les dispositifs des villes de moins de 100 000 habitants.

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2019

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	%
Espace d'accueil et de repos	17	94
Mise à disposition de boissons et de nourriture	17	94
Mise à disposition téléphone et Internet	18	100
Espace laverie	14	78
Espace sanitaire (douche)	12	67
Casiers, consignes pour effets personnels	4	22

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En termes de services, tous les CAARUD d'Occitanie mettent à disposition des services téléphoniques et un accès à Internet. Un espace d'accueil et de repos est disponible dans quasiment tous les CAARUD (17/18) avec une mise à disposition de nourriture et de boissons (17/18).

La grande majorité des dispositifs proposent un espace « laverie » (78 %) et « sanitaire » (67 %) ; les douze établissements qui proposent un espace « sanitaire » (douche) proposent également un espace « laverie ».

Seulement 4 dispositifs (22 %) proposent des casiers ou des consignes pour déposer les effets personnels.

Selon les dispositifs, d'autres services peuvent être mis à disposition :

- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Soins infirmiers (2)
- Consultations médicales (1)
- TROD VIH / VHC (1)
- AERLI (accompagnement à l'injection) (1)
- Distribution de produits d'hygiène et de soins (12)
- Ateliers culturels (1)
- Mise à disposition de la presse quotidienne (1)
- Mise à disposition de places de cinéma (1)
- Espace documentation (1)
- Accueil des animaux (3)

● Actions en milieu festif

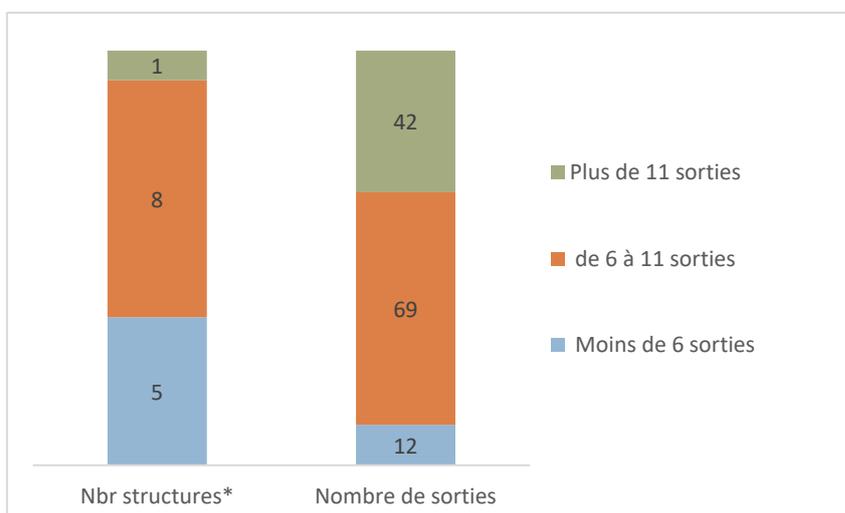
En 2019 comme en 2018, 15 CAARUD déclarent des actions ponctuelles au sein des milieux festifs dont 2 déclarent également effectuer des actions régulières ; 3 dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif pendant l'année.

Les dispositifs intervenant en milieu festif ont déclaré un total de 123 sorties en 2019 (107 sorties en 2018).

Parmi ces sorties, 40 % ont été réalisées par les 2 CAARUD qui interviennent de manière régulière en milieu festif (soit 42 sorties pour l'un et 6 sorties pour l'autre).

Pour les 13 autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, 12 ont renseigné le nombre de sorties qui varie de 1 à 11 en 2019, avec seulement 3 dispositifs qui déclarent de 10 à 11 sorties (à Nîmes, Montpellier et Bagnols-sur-Cèze).

Graphie 1. Répartition des dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2019



* 1 dispositifs parmi les 15 concernés n'a pas renseigné le nombre de sorties effectuées en 2019
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La mise en place des actions en milieu festif reste toujours un point à approfondir car les différences entre les institutions sont très importantes. Un échange d'expériences pourrait permettre de comprendre les freins au déploiement de ce type d'action au sein de certains territoires.

4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanences). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons est inévitable.

Ainsi en 2019, on estime à 9 040 personnes la file active des CAARUD de la région, soit en légère baisse comparée à la file active estimée en 2018 (9 540 personnes).

Il s'agit du nombre total estimé d'utilisateurs vus au moins une fois par l'ensemble des 18 CAARUD.

Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2019

En %	File active local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 6 388 personnes)	74	4	8	5	0	8	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 2 652 personnes)	61	8	12	4	4	11	100
Ensemble (n= 9 040)	70	5	9	5	1	9	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Sur l'ensemble des dispositifs de la région, près des trois quarts des personnes sont principalement accueillies au sein des locaux et antennes fixes (70 %) ; ensuite, 9 % des personnes sont des usagers de la rue et 9 % sont accueillies dans les permanences ; enfin, 5 % des personnes ont été reçues en unité mobile, 5 % ont été rencontrées dans des squats et 1 % en prison

Les 8 CAARUD des grandes villes de la région accueillent près de 6 400 personnes, soit 71 % de la file active totale, et leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des 10 autres dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les dispositifs des grandes villes, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes y est nettement plus fréquent que dans les 10 autres dispositifs (74 % vs 61 %) et la part des personnes rencontrées dans la rue y est plus faible (8 % vs 12 %), comme celle des personnes accueillies dans les permanences (8 % vs 11 %).

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2019

Territoires	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (8 CAARUD)	4 747	75
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (9 CAARUD)	1 617	25
Occitanie (17 CAARUD)	6 364	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2019, la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes des 17 structures⁶ d'Occitanie est de 6 364 personnes dont 75 % ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région. Cette part est en légère augmentation puisqu'elle était de 71 % en 2018.

Tableau 9. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des CAARUD en Occitanie en 2019 et en 2018

En %	2019 (n= 9 040)	2018 (n= 9 540)
File active local et antenne	70	68
Unité mobile	5	5
Rue	9	10
Squat	5	4
Prison	1	2
Permanence	9	11
Ensemble	100	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2018 et 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Entre 2018 et 2019, on note de légers changements dans la répartition de la file active pour certaines modalités d'intervention des structures : la part des personnes accueillies dans les locaux et antennes a légèrement augmenté, passant de 68 % à 70 % alors que celle des personnes accueillies dans les permanences a légèrement baissé, de 11 % en 2018 à 9 % en 2019.

Tableau 10. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2019

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n= 5 030 personnes)	1 148	23	1 952	39
Villes moyennes (n=1 823 personnes)	428	24	634	35
Occitanie (n= 6 853 personnes)	1 576	23	2 586	38

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La part des femmes représente moins d'un quart de l'ensemble des personnes reçues dans les locaux/antennes et unités mobiles (23 %).

Elle varie peu selon la taille des villes où sont implantés les CAARUD (23 % dans les villes moyennes vs 24 % dans les grands pôles).

Elle est également relativement stable dans le temps puisqu'elle varie de 22 % à 24 % selon les années.

⁶ Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe.

Les nouveaux contacts représentent 38 % de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles. La part de nouveaux contacts est légèrement plus importante dans les CAARUD des grandes villes (39 %) que dans ceux des villes moyennes (35 %).

La fréquence des contacts est mesurée à partir de la file active estimée et du nombre de passages estimé dans les dispositifs. Ainsi, en 2019, on estime à 13,8 le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région.

Mais la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 4 à 22 passages annuels en moyenne par usager.

Tableau 11. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2019

Accueils fixes	File active estimée	Passages estimés	Nombre moyen de passages
4 grands pôles urbains (n=8 CAARUD)	4 747	67 818	14,3
Villes moyennes (n=9 CAARUD)	1 617	20 041	12,4
Occitanie (n = 17*CAARUD)	6 364	87 859	13,8

* Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passages par usager montre des contacts légèrement plus fréquents dans les dispositifs implantés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie (14,3 passages en moyenne dans l'année) que dans les CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants (12,4 passages).

Entre 2019 et 2018, on note une légère augmentation du nombre de passages dans les locaux (+1 %). Cette augmentation concerne 8 dispositifs sur 17 (dont 3 dans une des 4 grandes villes) avec des augmentations allant de +3 % à +30 % selon les CAARUD ; à l'inverse, dans 10 autres centres, on observe des diminutions du nombre estimé de passages, allant de -2 % à -23 %.

Dans le même temps, la file active estimée dans les locaux des dispositifs a baissé de moins de 2 % entre 2019 et 2018, c'est pourquoi le nombre moyen de passages par personne reste globalement stable en 2019 (il était de 13,4 en 2018).

Seul le nombre moyen de passages dans les dispositifs des villes moyennes a augmenté, passant de 10,9 en 2018 à 12,4 en 2019.

En 2019 comme pour les années précédentes, les éléments extraits des rapports d'activité ne permettent pas d'apprécier ce phénomène plus précisément même si ces éléments laissent apparaître de réelles différences d'intervention.

Documenter précisément les parcours des personnes accueillies en CAARUD permettrait de mieux appréhender leur degré d'adhésion à l'offre de ces services.

Files actives par structure

Tableau 12. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2019

Taille de la file active	Nbre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	1	1
100 à 200	3	6
200 à 500	10	35
500 à 1 000	0	0
1 000 à 2 000	4	58
Toute taille	18	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2019, la taille des files actives varie de 73 usagers à 1 522 usagers par an selon les CAARUD. Dans la majorité des centres d'Occitanie (10/18), la file active compte entre 200 et 500 usagers par an. Sur l'ensemble des dispositifs, la file active moyenne est de 502 usagers (530 en 2018 et 474 en 2017). Toutefois, dans la moitié des dispositifs, elle ne dépasse pas 300 usagers par an (363 en 2018 et 315 en 2017).

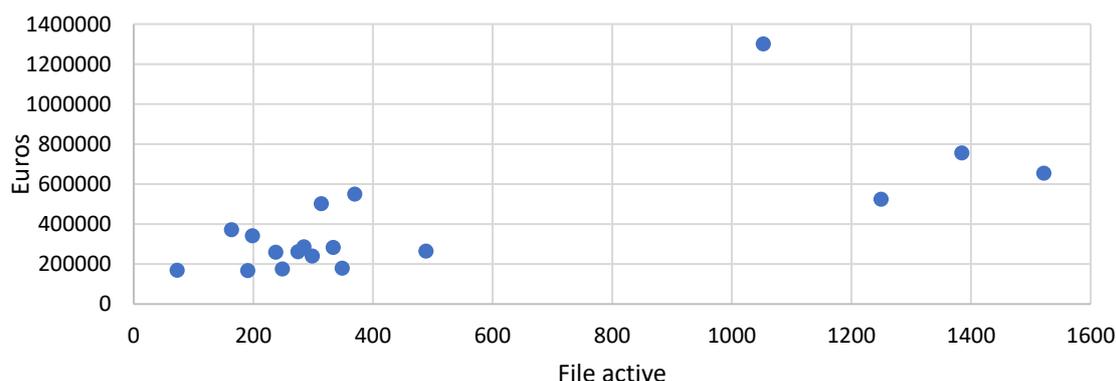
Les quatre centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont implantés dans les grandes villes d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) ; ils ont une file active moyenne de 1 302 usagers par an contre 274 pour les autres CAARUD de la région (14/18).

Deux typologies d'actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l'action : une première concerne les dispositifs situés dans les 4 villes de la région de plus de 100 000 habitants, permettant d'accueillir un grand nombre de personnes ; et la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d'Occitanie et consiste à développer des stratégies d'« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

En 2019, le budget annuel moyen pour un individu de la file active des CAARUD est de 804 euros (757 en 2017), avec une valeur médiane de 909 euros (contre 743 en 2017).

Comme pour le volume des files actives, les disparités des budgets alloués sont très importantes. Leur analyse mériterait un approfondissement qualitatif afin de décrire les volumes des files actives en fonction des modes d'intervention des établissements et de les corrélérer avec les contraintes territoriales.

Graph 2. File active des CAARUD d'Occitanie selon l'ONDAM alloué en 2019 (n=18 CAARUD)



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les interventions et actes réalisés

Les modalités d'intervention auprès des publics s'articulent autour de trois grands axes : l'entretien individuel, l'orientation et l'accompagnement physique.

En 2019, quasiment tous les CAARUD (17/18) déclarent réaliser des visites (à domicile, à l'hôpital...) et tous mettent en place des ateliers ou session d'échanges collectifs.

Plus de la moitié des établissements (10/18) développent des actions de groupes d'entraide, d'auto-support et de santé communautaire.

Un CAARUD permet d'effectuer un test rapide de dépistage d'infection au VIH et au VHC (TROD VIH et VHC⁷) ainsi que des actions AERLI⁸.

Tableau 13. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2019 et % en 2018

Type d'actes	Effectif	% 2019	% 2018
Accueil/refuge/lien social	83 895	43	44
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité*	48 585	25	23
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	29 679	15	16
Soins	12 744	7	6
Dépistage et vaccination (VIH, IST, Hépatites...)	2 777	1	2
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	13 421	7	7
Logement	3 053	2	2
Formation et emploi	967	0	1
Total	195 121	100	100

*mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les actes réalisés auprès des personnes sont globalement de quatre types :

- Accueil, refuge et lien social : 43 % (44 % en 2018 et 34 % en 2017)
- Actes de réduction des risques : 25 % (23 % en 2018 et 39 % en 2017)
- Actes de service d'hygiène : 15 % (16 % en 2018 et 13 % en 2017)
- Accès aux droits, logement et insertion professionnelle : 9 % (10 % en 2018 et 9 % en 2017)
- Actes de soins et de dépistage : 8 % (8 % en 2018 et 6 % en 2017)

Comme en 2018, Il apparaît que l'aspect social de l'accueil est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie en 2019, combinée à une action de réduction des risques dont la part est également importante.

Principale mission des CAARUD, les actes de RdRD ont une moindre place en 2019, comme cela était déjà le cas en 2018, qu'ils n'avaient en 2017 où ils représentaient 39 % des actes effectués dans les CAARUD d'Occitanie (contre seulement 16 % des actes en 2016 et 17 % en 2015).

⁷ Les tests rapides permettent, avec un simple prélèvement par piqûre au doigt, d'obtenir un résultat dans un délai de 1 à 30 minutes selon les marques. Il s'agit d'un test individuel (un prélèvement, un kit) alors que les tests Elisa sont mis en œuvre sur des séries de prélèvements de personnes différentes par des techniques automatisées. D'où leurs délais de réalisation. Réalisés à l'aide d'un kit de réactifs, les Trod ne nécessitent pas l'emploi d'un équipement de laboratoire et se conservent à température ambiante. D'utilisation facile dans des lieux variés hors du dispositif médical, ils participent à l'élargissement de l'offre de dépistage préconisé par le Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014.

⁸ Accompagnement et Éducation aux Risques Liés à l'Injection.

Mise à disposition de matériel de prévention

L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

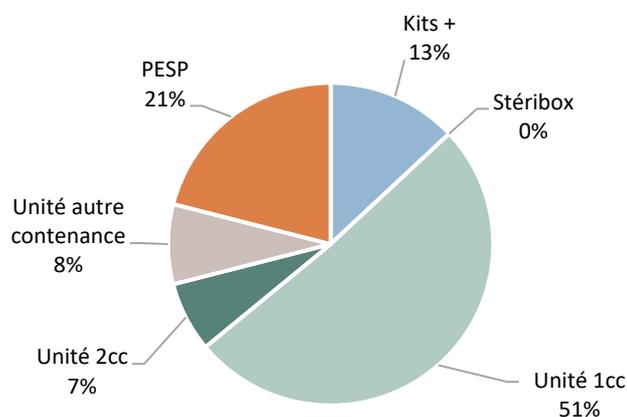
En 2019, 1 622 900 seringues ont été distribuées du fait de l'action des CAARUD de la région, contre près de 1 653 700 en 2018, soit une baisse de 2 % (30 800 seringues distribuées en moins). Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (67 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2® ou Kit+)⁹ qui représente 13 % de la distribution ; enfin, 20 % des seringues ont été distribuées grâce au Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie.

Le volume de jetons distribués (équivalent du Kit+ mais habituellement vendu en pharmacie) est faible en 2019 comme les années précédentes.

Classiquement, un usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) peut consommer de 300 à 1 100 seringues par an ; ainsi, l'offre couvrirait entre 1 500 et 3 000 usagers, ce qui semble en deçà du nombre d'UDVI estimé par l'OFDT¹⁰ en Occitanie.

En d'autres termes, l'écart entre le nombre de seringues distribuées et le nombre potentiel de seringues nécessaires laisse à penser qu'un renforcement de l'action des CAARUD est indispensable pour lutter contre la réutilisation du matériel d'injection.

Graph 3. Répartition des seringues fournies par les CAARUD d'Occitanie selon le mode de distribution en 2019



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

⁹ Les kits d'injection Steribox2® ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euros) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

¹⁰ Jansen E. Usagers de drogues pratiquant l'injection intraveineuse, Estimation 2014 en France métropolitaine, note 2016-04, Saint Denis, 26 septembre 2016

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2019 est estimé à 828 900, équivalant à 51 % du volume distribué estimé. Si le nombre estimé de seringues distribuées est légèrement plus faible en 2019 qu'en 2018 (-2 %), le volume des seringues récupérées en 2019 est bien plus faible qu'en 2018 (-19 %) ; ainsi, la part estimée des seringues récupérées passe de 62 % en 2018 à 51 % en 2019.

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 14. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2017, 2018 et 2019

Matériels de prévention diffusés	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019
Matériel d'injection				
Seringues(1)	1 562 090	1 598 690	1 579 935	↘
Cupules stériles	580 277	483 537	560 281	↗
Filtres stériles	376 494	315 080	319 131	↗
Eau (fioles 5 ml)	659 021	608 662	608 295	=
Tampons alcoolisés	661293	377 204	527 957	↗↗
Matériel sniff				
Roule ta paille	58 605	145 314	166 820	↗
Sérum physiologique	44 485	42 577	47 020	↗
Matériel pour inhalation de crack				
Doseurs	15 409	22 108	21 326	↘
Embouts	22 125	26 551	19 502	↘↘
Autre matériel pour usage de crack	25 350	41 394	60 087	↗↗
Matériel pour prévention IST				
Préservatifs masculins	71 628	59 007	67 257	↗
Préservatifs féminins	2 024	3 736	3 256	↘
Gels lubrifiants	12 890	24 185	27 390	↗
Autres matériels de prévention				
Éthylotests	5 332	4 643	5 986	↗
Brochures, flyers	16 523	17 803	22 029	↗

(1) hors seringues des Kits distribués par les automates

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 à 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2019, **la diffusion des matériels de prévention par les CAARUD a globalement augmenté**, à quelques exceptions près : le nombre de seringues distribuées (-1 %), le nombre de doseurs (-4 %) et le nombre d'embouts (-27 %) ainsi que du nombre de préservatifs féminins (-13 %).

La plus forte augmentation observée concerne **le matériel pour usage de crack autre que les doseurs ou les embouts**, qui augmente constamment depuis 2015 et qui, avec une augmentation de 45 % entre 2018 et 2019, atteint un niveau près de huit fois supérieur à celui 2015 (7 800). Nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit ici de l'utilisation du kit free base.

On note également une **importante augmentation de la distribution des tampons alcoolisés** (+40 %) parmi les matériels d'injection.

Un approfondissement serait nécessaire pour identifier si les besoins des usagers sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s’y intégrer. Cette tâche est d’autant plus difficile que l’accueil d’usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains¹¹.

Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tous les CAARUD interviennent auprès des médecins et pharmaciens.

La quasi-totalité des centres (17/18) ont rencontré les autorités locales et agissent auprès des riverains en 2019. De plus, une majorité d’entre eux ont eu des échanges avec la police.

Tableau 15. Activités de médiation sociale des CAARUD en 2019

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	17
Police	13
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	18
Riverains	17

Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2019 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

¹¹ Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

5/ SYNTHÈSE

En 2019 la région compte toujours 18 structures du dispositif CAARUD réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. 8 CAARUD sont implantés dans les 4 grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants. On note toutefois la mise en place de trois unités mobiles supplémentaires (une dans l'Hérault et deux dans les Hautes-Pyrénées).

En 2019, 104,6 équivalents temps plein (ETP) interviennent au sein de ces dispositifs avec, comme les années précédentes, une part importante d'ETP correspondant aux métiers socio-éducatifs (54 %).

Par ailleurs, 19,1 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires ont pu être répertoriés dans les structures, dont la moitié est assurée par des personnes relais issues de la communauté et l'autre moitié par des stagiaires.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, **on estime à 9 040 le nombre de personnes rencontrées au moins une fois** en 2019, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif). Comparée à la file active régionale estimée en 2018 (9 540 personnes), on observe **une baisse de 5 % du nombre total de personnes rencontrées** dans les dispositifs d'Occitanie entre 2019 et 2018. On note également **une baisse du nombre de passages (-4%)**.

Les centres implantés dans les 4 grandes villes (8 CAARUD) accueillent 71 % de cette file active totale des dispositifs de la région.

Parmi les personnes reçues dans les dispositifs en accueil fixe ou en unité mobile, 23 % sont des femmes, part relativement constante dans le temps ; **plus d'un tiers sont de nouveaux contacts (38 %)**, ce qui témoigne d'un renouvellement relativement important de la file active, comme en 2018 (40 %).

Comme en 2018, la principale action réalisée auprès du public en 2019 est **l'action sociale (43 %)** combinée à une part non négligeable **d'action de RdRD (25 %)**.

On estime à **près de 1 622 900, le nombre de seringues distribuées** en 2019, du fait de l'action des CAARUD, soit une **baisse de 2 % comparé à 2018** (30 800 seringues de moins) ; 51 % des seringues usagées ont été récupérées. Notons que le volume de seringues récupérées est en baisse comparé à 2018 (62 %).

Pour la première fois en 2019, on observe une baisse dans la diffusion de certains matériaux de prévention : une légère baisse du nombre de seringues distribuées (-1 %), une légère baisse du nombre de doseurs (-4 %) et une importante baisse du nombre d'embouts distribués (-25 %). Ces baisses ne traduisent pas forcément une baisse de la consommation mais reflètent peut-être un changement du mode de consommation ; elles semblent compensées par l'augmentation de la diffusion d'autres matériels de prévention.

Toutefois, ces baisses n'empêchent pas que, comme en 2018, **la plus forte évolution observée concerne le matériel pour inhalation de crack** : la distribution de matériel « autre » que les doseurs et les embouts a augmenté de 45 % en 2019.

7/ LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN FRANCE ET EN OCCITANIE

Dans sa note de synthèse de décembre 2020¹², l'OFDT décrit les évolutions récentes observées dans les CAARUD français entre 2014 et 2018 dont le nombre est passé de 144 en 2014 à 147 en 2018.

- **Un mode d'intervention plus souvent à l'extérieur des locaux**

Une augmentation des capacités à rentrer en contact avec leur public à l'extérieur des locaux est observée grâce à plus d'unités mobiles (de 48 % des CAARUD avec unité mobile en 2014 on passe à 57 % en 2018), à des maraudes plus fréquentes (de 80 % en 2014 on passe à 90 % en 2018), plus de permanences à l'extérieur (de 44 % à 73 %), plus d'interventions dans les squats (de 51 % à 63 %) et en milieu festif.

- **Une légère évolution des services proposés**

L'accès à un espace sanitaire a légèrement augmenté (de 68 % des CAARUD en 2014 à 76 % en 2018), comme l'accès à un espace laverie (de 67 % à 73 %) et la part des CAARUD menant des activités de médiation en direction des riverains est passée de 76 % à 80 % en 2018.

- **Une augmentation des capacités de fonctionnement**

Le nombre d'ETP moyen par CAARUD a augmenté de 16 % sur la période ; la dotation moyenne versée au titre de l'ONDAM par CAARUD a augmenté de 33 % entre 2014 et 2018, en lien avec l'augmentation du nombre des ETP et celle du nombre de matériels de réduction des risques distribués.

- **Une augmentation du public rencontré**

Globalement, l'effectif des usagers a augmenté de 20 %, soit 15 8000 usagers de plus en cinq ans ; augmentation observée à la fois dans les locaux fixes (+8 800), au cours des maraudes (+4 600) et par les unités mobiles (+2 300) ; la proportion des femmes parmi les personnes accueillies est restée stable (20 %), comme celle des nouveaux patients (34 %).

- **Une augmentation de la distribution de matériel**

La plus forte augmentation de matériel distribué concerne celui destiné à l'inhalation (le nombre de filtres à crack a été multiplié par presque 8, celui des embouts et des kits d'inhalation par 5) ; le nombre de matériels de sniff a été multiplié par un peu moins de 3 ; le nombre de seringues distribuées a augmenté de 19 % entre 2014 et 2019 ; une baisse de la distribution des matériels de prévention des infections sexuellement transmissibles est notée sur la période.

- **Une augmentation du nombre d'actes**

Cette augmentation (+6 %) est essentiellement due à la part des actes de RdR liés à l'usage des drogues et à la sexualité qui a augmenté ; à l'inverse, celle des actes de la catégorie « hygiène » a baissé, alors que la part des actes sanitaires est restée stable ; parmi les actes sanitaires, certains ont augmenté (liés à la substitution, le suivi psychologique et les actes infirmiers) et d'autres ont diminué comme l'accès au traitement des maladies infectieuses ; quant à la part des actes de dépistage et de vaccination, elle est encore faible en 2018 (2 % des actes) bien qu'elle ait doublé depuis 2014.

¹² Diaz Gomez (C.), Palle (C.), Les CAARUD : évolutions récentes (2014-2018), Note de synthèse n°2020-07, OFDT, Paris, Décembre 2020, 16p.

Qu'en est-il dans les CAARUD d'Occitanie ?

Le CREAI-ORS Occitanie analyse les rapports d'activité des CAARUD depuis 2015. Le dernier bilan étant celui des rapports d'activité de 2019, une évolution sur les cinq dernières années peut être décrite. Notons que la région compte 18 dispositifs, en 2015 comme en 2019.

Si les évolutions mesurées entre 2014 et 2018 au niveau national ne sont pas directement comparables aux évolutions mesurées **entre 2015 et 2019 au niveau régional, les tendances observées en Occitanie sont similaires à celles observées au niveau national :**

► Une augmentation des modes d'intervention tournés vers l'extérieur

En Occitanie, on note également une augmentation des contacts avec le public à l'extérieur des locaux : de 33 % des CAARUD avec unité mobile en 2015 à 50 % en 2019 ; de 67 % des dispositifs avec maraude en 2015 à 89 % en 2019 et de 61 % des CAARUD intervenant dans les squats en 2015 à 66 % en 2019.

► Une légère évolution des services proposés

Comme au niveau national, l'offre des services a peu évolué si ce n'est l'offre des espaces laveries (dans 61 % des dispositifs en 2015 à 78 % en 2019) et celle d'un espace sanitaire (dans 61 % vs 67 % en 2019).

► Une augmentation des capacités de fonctionnement

Les CAARUD de la région sont passés d'un total de 86 ETP en 2015 à 104,6 en 2019, soit une augmentation de 18,6 EPT (+21 %) et sont passés d'une moyenne de 4,8 ETP par dispositif en 2015 à 5,8 en 2019 ; la distribution des ETP selon les professionnels a augmenté pour le personnel sanitaire (de 10 % des ETP en 2015 à 17 % en 2019) et a diminué pour le personnel socio-éducatif (de 60 % des ETP en 2015 à 52 % en 2019) ; elle est restée stable pour les autres professionnels des CAARUD.

La dotation moyenne ONDAM est passée de 317 976 euros en 2015 à 403 845 euros en 2019, soit une augmentation de 27 %.

► Une augmentation du public rencontré

La file active est passée d'environ 7 950 en 2015 à environ 9 050, soit une augmentation de près de 14 %. Comme au niveau national, la proportion de femmes dans le public accueilli (23 %) comme celle des nouveaux contacts (38 %) sont restées stables dans le temps.

► Une augmentation de la distribution de matériel

Comme au niveau national, la plus forte augmentation de matériel distribué concerne celui destiné à l'inhalation : les nombres de doseurs et d'embouts distribués ont été multipliés par quatre et celui du matériel « autre » pour usage de crack a été multiplié par près de 8 ; une autre augmentation importante est également à noter dans la région, celle des « roule ta paille » comme matériel de sniff dont la distribution a été multipliée par 4. À l'inverse, on observe des baisses concernant la distribution des tampons alcoolisés (-20 % entre 2015 et 2019) et celle des filtres stériles (-10 %).

► Une relative stabilité du nombre d'actes

Le nombre d'actes réalisés en Occitanie est resté stable entre 2015 et 2019 ; c'est leur répartition qui a changé avec proportionnellement plus d'actes d'accueil (36 % de l'ensemble des actes en 2015 vs 43 % en 2019) et plus d'actes de RdR (17 % vs 25 %) ; on note une baisse de la part des actes se rapportant à l'hygiène (de 31 % en 2015 à 15 % de l'ensemble des actes en 2019).

Ainsi, dans la région comme au niveau national, ces données montrent une augmentation de l'activité des CAARUD en termes de file active, d'actes réalisés ou de matériel distribué ainsi qu'une augmentation des moyens de fonctionnement, qu'ils soient humains (ETP) ou financiers (dotation ONDAM).

Toutefois, selon l'OFDT, ces évolutions observées ne répondent pas à la question de l'adaptation de l'activité et des moyens aux besoins¹³.

¹³ Diaz Gomez (C.), Palle (C.), Les CAARUD : évolutions récentes (2014-2018), Note de synthèse n°2020-07, OFDT, Paris, Décembre 2020, 16p.

8/ ANNEXES

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n° 2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Missions : Art. R.3121-33-1

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1.	Répartition des structures en fonction de leur dotation ONDAM en 2019.....	5
Tableau 2.	Nombre moyen d'ETP en fonction du montant de la dotation ONDAM des CAARUD en 2019	6
Tableau 3.	Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2019.....	6
Tableau 4.	Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2019 et % 2018	7
Tableau 5.	Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) en 2019.....	8
Tableau 6.	Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2019.....	9
Tableau 7.	Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2019	11
Tableau 8.	Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2019	12
Tableau 9.	Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des CAARUD en Occitanie en 2019 et en 2018.....	12
Tableau 10.	Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2019	12
Tableau 11.	Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2019	13
Tableau 12.	Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2019	14
Tableau 13.	Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2019 et % en 2018	15
Tableau 14.	Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2017, 2018 et 2019	17
Tableau 15.	Activités de médiation sociale des CAARUD en 2019	18

Graphes

Graph 1.	Répartition des dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2019	10
Graph 2.	File active des CAARUD d'Occitanie selon l'ONDAM alloué en 2019 (n=18 CAARUD)	14
Graph 3.	Répartition des seringues fournies par les CAARUD d'Occitanie selon le mode de distribution en 2019	16

Cartes

Carte 1.	La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention	4
Carte 2.	Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2019, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans.....	5